EDITIONS DE L'ABEILLE.

LE COURRIER DE LA LOUISIANE SEULEMENT.—DIX PIASTRES par année, payables d'avance. On ne s'abonne que pour un an.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement expire le 1er janvier prochain.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera annulé à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille *seulement*, à moins avant l'expiration de la souscription courant.

Les Avis ne publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS, un mois durant ne sera pas moins de cinq lignes, pour la première insertion et cinquante centimes pour chacune des suivantes.

Les Avis qui seront publiés par intervalles seront exigés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque ligne et par chaque publication.

Le nombre d'insertions n'étant pas limité, aucune publiée jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyées.

Ou paiera des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement ou gratuitement ce journal sont priés d'en informer l'éditeur.

Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Lignes des Belles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.—Orléans.

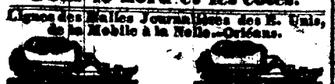

Steamer à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm MAHER.

Steamer à vapeur ALBERT, capit. Chs WALKER.

Steamer à vapeur LEONIDAS, capitaine HOPSON.

Steamer à vapeur MAZEPPA, capit. JOSEPH CURRAC.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et de la Mobile à 3 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au

TOURNÉ & BECKWITH, Agents.

25 fev 28 et 30, Nouvelle Levée.

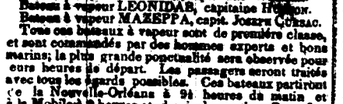

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le beau à vapeur CHAMPION, le marcheur et à basse pression, capitaine MIX, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Ville Orléans, *Du Bayou Sara.*
Les Mardis. Les Landis.
Jeudis. Mercredis,
Samedis. Vendredis,

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à

22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

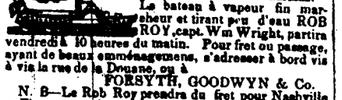

POUR LOUISVILLE.—Le bateau à vapeur fin marcheur et tirant peu d'eau ROB ROY, capt. Wm Wright, partira vendredi à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à

FORSYTH, GOODWYN & Co.

N. B.—Le Rob Roy prendra du fret pour Nashville et Florence, et les connaissements seront signés avec conditions de livrer leurs contenus soit à ces lieux ou aux embouchures des rivières Cumberland et Tenessee. 22 juil

Pour St. Louis et Alton. Le beau à vapeur fin marcheur PRAIRIE, capit. Sellers, partira samedi le 23 du courant, à 5 heures précises. Pour fret ou passage, ayant une chambre haute élégante, s'adresser à bord vis à vis la Douane ou à

22 juil FORSYTH, GOODWYN & Co.

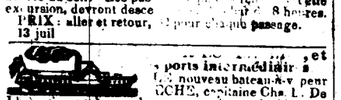

Pour [illegible]. Le beau à vapeur CORSAIR, capt. [illegible], partira de l'extrémité du [illegible] à 5 heures du matin, pour Madisonville [illegible] heures du soir. Les pas[illegible] cette excursion, devront desce[illegible] 8 heures. PRIX: aller et retour, [illegible] par chaque passage.

13 juil

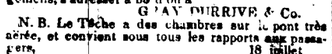

Pour [illegible] ports intermédiaires et [illegible] nouveau bateau à vapeur [illegible]OCHE, capitaine Ch. L. De Blanc, tirant très peu d[illegible] et marchant très bien, est prêt à recevoir du frêt, partira pour les endroits susmentionnés le Samedi prochain le 23 du courant à 10 heures A M.

Pour frêt ou passage ayant de très bons emmenagements, s'adresser à bord ou à

G'AY DURRIVE & Co.

N. B. Les [illegible] des chambres sur le pont très aérée, et convient sous tous les rapports aux passagers, 18 juillet

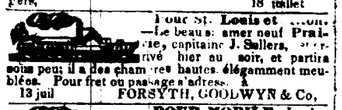

Pour St. Louis et [illegible]. Le beau steamer neuf Prairie, capitaine J. Sellers, arrivé hier au soir, et partira sous peu il a des chambres hautes élégamment meublées. Pour fret ou passage, s'adresser à

13 juil FORSYTH, GOODWYN & Co,

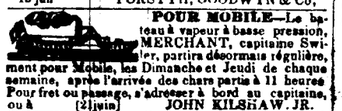

POUR MOBILE.—Le bateau à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine Swindler, partira décidément régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à (2 juin) JOHN KILSHAW JR.

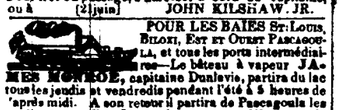

POUR LES BAIES St. Louis, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur JAMES HOWLE, capitaine Dunlevie, partira du lac tous les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures de l'après midi. A son retour il partira de Pascagoula les samedis et samedis, afin que les passagers débarquent le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

30 mars MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier.

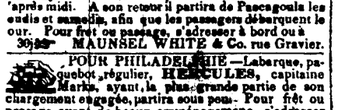

POUR PHILADELPHIE.—Le beau, paquebot régulier HERCULES, capitaine Marks, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis-à-vis l'Esplanade, ou à

JAMES REED & Co.

18 juillet rue Royale, No 35

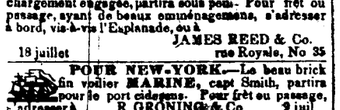

POUR NEW-YORK.—Le beau brick fin voilier MARINE, capt Smith, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à R GRONING & Co 9 juil

Pour les Ports d'Europe.

POUR BORDEAUX.—La barque française GENERAL FOY, doublée et chevillée en cuivre, ayant une partie de son chargement engagée, fera voile pour Bordeaux vers le 20 courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emmenagements pour 10 ou 15 passagers, s'adresser au capitaine, à bord, ou à SORBE & Co,

9 juil—10 Rue Royale, no. 118

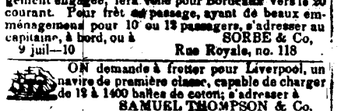

ON demande à fretter pour Liverpool, un navire de première classe, capable de charger de 12 à 1400 barles de coton; s'adresser à

SAMUEL THOMPSON & Co,

9 juil Rue de Camp, no. 53

Pour les ports du Mexique.

POUR BRAZORIA, (Texas.)

La goélette PASSAIC, Capt. John Scott, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera expédié de suite, Pour la balance de son frêt ou pour passage, s'adresser au No. 98, rue Ste. Anne. 18 juillet —4

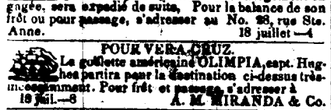

POUR VERA CRUZ.

Le goélette américaine OLIMPIA, capt. Hughes partira pour la destination ci-dessus très incessamment. Pour frêt et passage, s'adresser à

18 juil—3 A. M. MIRANDA & Co.

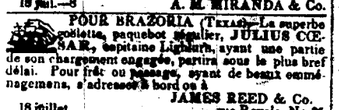

POUR BRAZORIA (Texas)—La superbe goélette, paquebot régulier, JULIUS CESAR, capitaine Lighton, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à

JAMES REED & Co.

18 juillet rue Royale, No 35

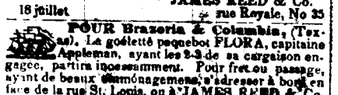

POUR Brazoria & Columbia, (Texas). La goélette Appleman, ayant les 2-3 de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face de St. Louis, ou à JAMES REED & Co,

9 juil Rue Royale, no. 35

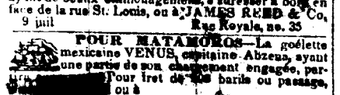

POUR MATAMOROS—La goélette mexicaine VENUS, capitaine Abzena, ayant une partie de son chargement engagée, partira [illegible]. Pour fret de [illegible] barils ou passage, ou à

[illegible] TRATS & Gle.

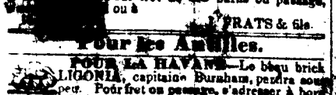

POUR LES BAIES St. Louis, Biloxi, Est et Ouest Pascagoula, et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur JAMES HOWLE, capitaine Dunlevie, partira du lac tous les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures de l'après midi. A son retour il partira de Pascagoula les samedis et samedis, afin que les passagers débarquent le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

30 mars MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier.

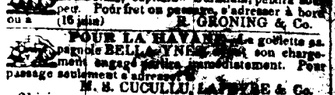

POUR LA HAVANE—La goélette espagnole BELLA FLYNES, ayant son chargement engagé, partira immédiatement. Pour passage seulement s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAFEYRE & Co.

21 juin rue [illegible], no 27.

A VENDRE OU A FRETER.—Le beau brick, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre Québec, du port de [illegible] tonneaux, bien pourvu de tous ses agrès et apparaux, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis la rue [illegible]

LAURENT & [illegible]

22 juil No 9 rue Toulouse.

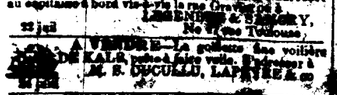

A VENDRE—La goélette fine voilière DE KALB, jaugeant cette voile. S'adresser pour [illegible]

M. S. DUCULLU, LAFEYRE & Co

[illegible] juil

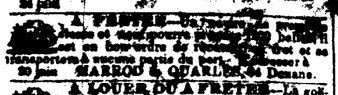

A FRETER—Le [illegible] Hauke et ayant presque [illegible] bellement [illegible] est en bon ordre de recevoir du fret et se transportera à quelque partie du port. S'adresser à

20 juin MARROU & QUARLES, 64 Desaix.

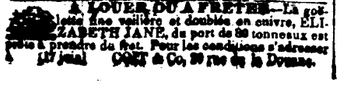

A LOUER OU A FRETER—La goélette fine voilière et doublée en cuivre, ELIZABETH JANE, du port de 80 tonneaux est prête à prendre du fret. Pour les conditions s'adresser à

[illegible] juin COIT & Co, 30 rue de la Douane.

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie d'Assurance de l'Océan, } Nlle. Orléans, 2 Juillet 1836.

Le président et directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de trois piastres par action, pour les derniers six mois, payable le ou après le 5 du courant.

4 juil W M. TUFTS, Secrétaire.

Banque de Commerce de la Nlle. Orléans, } Nlle. Orléans, 1er juin 1836.

Le président et directeurs de cette institution ont déclaré ce jour un dividende de quatre pour cent sur le fonds capital, payable [illegible] mois prochain. Les actionnaires [illegible] seront sur les livres d'agence à Londres à la maison de Banque de MM. Reid, Irving & Co. sera payable à partir de lundi 7 novembre prochain. Le dividende payable à Baltimore sera sujet à la déduction du taux courant d'échange de ce jour pour cette ville à raison 81 pour cent de prime.

4 juillet E. DUPLESSIS, caissier

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de 4500 chacune.

Thomas Barron, E. Sainett, R. W. Culley, James Carroll, John Kinkaid, jr } Commissaires pour recevoir les souscriptions. 7 juin—3p

BANQUE DE CARROLLTON.

UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donné par les présentes que ledits paiements devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.

2 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane, } Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.

TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 3 pour cent d'escompte.

16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—3m

Compagnie du Rail Road et de la Banque d'Atchafalaya—Nlle. Orléans, 15 juin 1836.

Les actionnaires de cette institution qui n'ont pas encore complété leurs paiemens sur leurs actions sont notifiés qu'à moins de les faire immédiatement à la banque, leur capital payé sera forfait au profit de la compagnie. Par ordre de la Direction,

15 juin R. G. DIXON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON.

CETTE INSTITUTION fournit des Traites à vue sur New-York

13 juil. JOHN NICHOLSON, Caissier.

Bureau de la Compagnie des Assurances maritimes de l'Ouest et contre l'incendie.

Les directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de dix pour cent sur le fonds capital de la compagnie, pour le dernier semestre. Ce dividende sera payable à partir de lundi le 11 juillet. Les livres de transfert